

Détail des formations CRIB

1er semestre 2020

Janvier/ Février 2020

Gérez et administrez votre association

24 – 31 janvier et 7 février 2020

Lahitte-Toupière (9h)

<p><i>Gérez et administrez votre association depuis sa création et durant toute son existence en apprenant à maîtriser les obligations légales et statutaires</i></p>	<ul style="list-style-type: none">• <i>Qu'est qu'une association ?</i>• <i>Bien rédiger les statuts de son association</i>• <i>Quel est le fonctionnement d'une association,</i>• <i>Quelles procédures administratives et à quel moment,</i>• <i>Quel est le rôle des organes dirigeants de l'association</i>
---	--

Gouvernance partagée et créative - Saison 3, épisode 2 ...

Dimanche 9 Février

Artagnan(8h)

<p><i>Changez vos modes de gouvernance, adoptez la « Gouvernance partagée » Mobilisez l'intelligence collective au profit de vos projets associatifs</i></p>	<p><i>« Le meilleur gouvernement est celui qui nous enseigne à nous gouverner nous-mêmes. » Goethe</i></p> <p>Les outils de l'Intelligence Collective ne nous profitent que si l'on s'en sert ! Nous nous sommes formés ... Est-ce que nous les pratiquons ?</p> <p><i>1 journée d'évaluation concernant le changement des modes de décisions et de travail collectif mis en place au sein des associations</i></p>
--	---

Mars 2020

Protégez les données de votre association, ainsi que votre vie privée en ligne

Lundi 9 mars

Lahitte-Toupière (6h)

<p><i>Sensibiliser les responsables associatifs à la protection des données</i></p>	<p><i>Au travers de cas concrets et de l'expérience de chacun aborder :</i></p> <ul style="list-style-type: none">• <i>le cadre législatif concernant les données personnelles (RGPD)</i>• <i>Connaître les différentes menaces en ligne (Spywares, Malwares...)</i>• <i>Connaître ses droits</i>• <i>Maîtriser des outils pour protéger sa vie privée en ligne</i>
---	--

Avril 2020

Créez et diffusez votre newsletter

Jeudi 23 avril (9h30 – 13h30)

Lahitte-Toupière (4h)

<p><i>Créez et envoyez des Newsletter pour mieux communiquer avec vos réseaux en toute légalité</i></p>	<ul style="list-style-type: none">• <i>Comprendre le cadre légal régissant l'envoi de mails collectifs</i>• <i>Savoir importer son carnet d'adresses</i>• <i>Maîtriser les fonctions de base du logiciel permettant la création et l'envoi de ces courriers</i>
---	---

